

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 52 (1964)

Heft: 40

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270638>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

VAUD

UN PREMIER PAS...

Salaires améliorés pour les femmes fonctionnaires

La commission extraparlamentaire nommée par le gouvernement vaudois pour résoudre diverses questions relatives au personnel, a étudié notamment le principe de l'égalité de salaire entre l'homme et la femme travaillant dans l'administration cantonale, principe approuvé par un grand nombre de pays, recommandé par la convention portant le numéro 100 de l'Organisation internationale du travail. C'est une question de justice sociale.

Ce principe admis, le Conseil d'Etat a examiné comment l'appliquer en étudiant les conséquences financières et le problème de la reclassification des fonctions; il a admis un échelonnement dans le temps comme une nécessité, l'amélioration de la classification des fonctionnaires femmes ne pouvant être que limitée actuellement; c'est un premier pas vers l'équivalence. Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accorder dans la règle une amélioration égale à la moitié de la différence de classe existant entre la classification actuelle et la classification nouvelle au début de la carrière; cela se traduira par une amélioration de une à trois classes selon les fonctions, sur le minimum comme sur le maximum. Le coût de cette première étape sera de 2 255 000 fr., dont 838 000 fr. à la charge des communes. L'effet sera rétroactif au 1er janvier 1964.

Par la même occasion, le Conseil d'Etat répond à M. Pierre Regamey, député à Lausanne, qui voudrait que les femmes aient accès aux fonctions administratives moyennes et supérieures de l'administration cantonale. Rien ne s'oppose à cette promotion dans les dispositions du statut général des fonctions publiques. (Mais on ne nomme pas de femmes aux postes supérieurs, on n'a pas même pensé à cette éventualité jusqu'à présent. Réd.)

S. B.

Les électriques romandes

Le comité d'action des électriques romandes (Vaud, Genève, Neuchâtel) s'est réuni, le 18 mars, au buffet de la gare CFF, sous la présidence de Mme Eric Choisy (Genève). Il a arrêté son programme d'activité pour les mois prochains, étant bien résolu à poursuivre son travail pour faire connaître l'illogisme qui consiste à associer, dans le pavillon « vie civique » de l'Exposition nationale (démocratie = participation), une association qui s'oppose aux droits politiques des femmes.

Ce comité d'action est composé de Mmes Eric Choisy (Satigny, Genève), présidente, Mmes Emma Kammacher, avocate et député à Genève, Rolande Schweizer, directrice de l'Ecole professionnelle et député à Neuchâtel, vice-présidentes, Mmes Juliette Nobs, secrétaire de l'Association vaudoise des citoyennes, à Vevey, secrétaire, M. Prince, présidente de l'Association pour le suffrage féminin à Genève, P. Grobet-Secretan, représentante auprès des Nations Unies de l'Alliance internationale des femmes, à Genève, J. Robert-Challandes, avocate, juge assesseur à Saint-Blaise, Janneret, licenciée ès lettres, Huguenin-Dubois, institutrice, Wolf, licenciée en droit, Henri Pingon, à Saint-Aubin, pour Neuchâtel; Mlle Antoinette Quinche, avocate, Mmes Zanchi, présidente du groupe de Lausanne de l'Association vaudoise des citoyennes, Mages, conseillère communale à La Tour-de-Peilz, membre du comité central de l'Association suisse pour le suffrage féminin, Violette Parisod, secrétaire de l'Association vaudoise des femmes socialistes, Gertrude Girard, conseillère communale à la Tour-de-Peilz, présidente de l'Association vaudoise des citoyennes, et Mme Yvonne Beglinger, à Lausanne.

S. B.

Heureuse nomination

Mme Erica Carrard, de Cully, est la seule femme parmi les quinze membres de la commission des cartels nommée par le Conseil fédéral.

Docteur honoris causa

L'Université de Lausanne a décerné le titre de docteur honoris causa de la Faculté des lettres à l'éditrice genevoise, Mlle Eugénie Droz.

A Vaumarcus

On nous prie d'annoncer que le prochain Camp des éducateurs et éducatrices aura lieu du 15 au 20 août 1964. Quelques jours à réserver!

Juge fédéral Werner Stocker

un grand ami du mouvement féministe

Le 2 avril ont eu lieu, à Lausanne, les funérailles de M^r Werner Stocker, juge fédéral. Ses mérites comme juge, au tribunal des assurances à Zurich, au tribunal cantonal et dans les dernières années comme juge fédéral ont été très appréciés. Cependant, on sait moins qu'il fut un grand ami du mouvement féministe. Il s'est toujours exprimé en faveur des droits politiques de la femme. Son opinion de juriste était que le suffrage féminin devrait être introduit sur le plan communal comme fédéral par une interprétation conforme et non historique de la constitution fédérale, sans qu'on ait recours à la votation des hommes.

Au sein de la Société suisse des juristes, M^r Stocker a, en 1957, présenté plusieurs postulats pour la révision du régime matrimonial. L'année suivante, M^r Stocker fut appelé dans la commission pour la révision du droit de la famille. Après avoir présenté le 13 juin 1962 un projet avec rapport au Département de justice et police, la commission terminera sous peu les travaux qui lui ont été encore présentés par la suite. La grande expérience de M^r Stocker comme juge, ses arguments concluants et son habileté dans la rédaction des textes constitueront une aide précieuse pour la commission.

Les femmes sympathisantes au suffrage féminin lui garderont un souvenir reconnaissant et fidèle.

L. R.

NEUCHÂTEL

Les 4 et 5 avril, les citoyens et citoyennes du canton étaient appelés à se prononcer sur trois objets approuvés en février dernier par le Grand Conseil:

1. La loi portant révision de la loi cantonale sur l'aide complémentaire à la vieillesse et aux survivants.
2. La loi portant révision de la loi sur la formation professionnelle.
3. Le décret accordant au Conseil d'Etat un crédit pour l'achat de terrains en vue de la construction de logements et d'un foyer pour les étudiants de l'Université de Neuchâtel.

Le premier objet relevant d'une élémentaire justice à l'époque de haute conjoncture que nous vivons, n'avait qu'une poignée d'opposants. Dans les sept districts, il a été approuvé à une écrasante majorité (15 729 oui contre 466 non).

L'augmentation des subventions cantonales pour la formation professionnelle prévoyait de porter de 25 à 50% le taux maximum des subventions cantonales destinées à la construction des bâtiments affectés aux écoles techniques et des arts et métiers et d'élever le taux des subventions sur les traitements des maîtres de 50 à 75% des dépenses des communes. Il s'agissait, en fait, de se prononcer sur une nouvelle répartition des charges entre l'Etat et les communes, sièges d'écoles professionnelles, la dépense finale restant la même. Cette augmentation des charges de l'Etat a été acceptée par un « oui » massif dans tous les districts (14 186 oui contre 1710 non).

Le troisième projet, soit le crédit de 1,85 million pour l'achat de terrain destiné à la construction d'une cité pour les étudiants de l'Université, ne manqua pas de soulever une certaine opposition. La publication des comptes de l'Etat, bouclant par un bénéfice de près de 6 millions, n'est peut-être pas étrangère au nombre impressionnant de « oui » finalement favorables à cette dépense, dépassant ainsi les prévisions les plus optimistes; une seule commune, Cofrane, a voté contre le crédit. Ce résultat réjouissant prouve que le peuple neuchâtelois veut favoriser le développement de son université, même si cela doit lui coûter assez cher. On ne saurait trop approuver pareille attitude.

Et la participation au scrutin? Elle ne fut que de 17,7%. Trop faible, certes, mais il convient de rappeler, à ce propos, que les votations sans opposition ne font jamais accourir aux urnes la grande foule.

Changement de n° de téléphone

Alcooliques anonymes: chaque vendredi, 20 h. 45, Escalier des Bercles 10 - téléphone (038) 841 56.

Une bonne nouvelle

En dernière heure, nous apprenons, avec enthousiasme, que le métier de compositeur-typographe, considéré, jadis, comme un métier essentiellement masculin, est, depuis quelques jours, enfin ouvert aux femmes suisses (dans le canton de Genève, en tout cas)! Le fait valait la peine qu'on en parle, car il revêt une grande importance sur le plan féministe.

Rappelons que l'apprentissage peut être commencé dès l'âge de 15 ans et qu'il est d'une durée de quatre ans. Cette profession se pratique debout.

Pour celles qui le désireront, une spécialisation de trois mois leur permettra d'obtenir le titre de claviste, profession qui se pratique assise et qui exige, soulignons-le, d'excellentes connaissances d'orthographe. Les femmes, en général plus adroites et rapides que les hommes sur ce plan, feront d'excellentes clavistes. Il est fort logique qu'on leur ait enfin ouvert les portes officielles d'une profession bien faite pour elles.

J. T.

L'ouvroir de l'Union des femmes fête son cinquantenaire

L'Ouvroir de l'Union des femmes fête son cinquantenaire.

Pour fêter cet anniversaire, l'Ouvroir avait réuni ses invitées, ses collaboratrices et ses employées dans les salons de l'Union des femmes. Après quelques mots de bienvenue de Mme Feuardent, vice-présidente de l'Union, Mme Yvonne Oltremare, présidente de l'Ouvroir, fait revivre de façon très intéressante les cinquante années d'existence de l'œuvre.

En août 1914, lorsque tous les hommes furent mobilisés, il n'existait pas de caisse de compensation et bien des femmes se trouvèrent sans moyen d'existence. Emilie Gourd, qui venait de ce qui touchait aux intérêts féminins ne laissait indifférente, eut immédiatement l'idée de venir en aide à ces femmes sans travail. Elle réunit un premier comité, déjà le 10 août et, avec des fonds privés et officiels, elle ouvrit un atelier de couture et de tricotage le 19 du même mois. Les femmes vinrent très nombreuses; elles étaient payées 25 ct. l'heure et recevaient à midi de la soupe à emporter chez elles. La coupeuse gagnait 1 fr. 25 par matinée. Ces salaires, qui font sourire aujourd'hui, étaient normaux à l'époque. Les ouvrières ne travaillaient que le matin. Pendant toute la guerre, les commandes affluèrent de la part de la Croix-Rouge, de l'Etat et d'œuvres diverses. Cent quatre-vingt-cinq tricoteuses cessèrent de travailler à l'Ouvroir, mais aussi d'autres travaux: objets en rapia, cartonnages, lingerie d'enfants.

En 1918, un bureau de placement pour institutrices revenues de l'étranger et autres femmes sans travail fut adjoint à l'Ouvroir. Et celui-ci continua son utile activité avec des alternatives de succès et de difficultés, des problèmes de locaux aussi.

L'année 1946 fut marquée tristement par la mort d'Emilie Gourd, en qui l'Ouvroir perdait sa remarquable fondatrice et fidèle présidente. L'Ouvroir est maintenant spécialisé dans les vêtements d'enfants dont on peut admirer la bienfaisance et l'économie dans la vitrine de son joli magasin de la rue de la Fontaine. S'il ne compte plus que cinquante personnes-ouvrières à domicile et vendeuses, il est assuré d'une base commerciale solide et marche bien sous la sage direction de Mme Y. Oltremare. Après ce retour dans le passé, Mlle Weibel, présidente du Centre de liaison des associations féminines genevoises apporta le salut et les vœux de cette organisation. Puis ce fut un bel amical aussi délicieux que copieux, suivi de la projection de magnifiques clichés en couleur par Mmes Oltremare et Glitsch qui enchantèrent les participantes à ce bel anniversaire.

Y. L.

Les voies du bonheur

Le 8 mars, M. J.-M. Bourquin, avocat au barreau de Haute-Savoie, exposait aux membres du Lyceum, la manière de trouver les « Voies du bonheur ». Cette conférence, très riche et documentée, suivait, de la doctrine épiciurienne à l'âge de Charles de Gaulle, l'évolution de cette notion si difficile à saisir. Le conférencier considère que la femme a la plus belle part d'amour et qu'elle est la substance de tous les bonheurs. Cependant, quand M. Bourquin parle de la femme, il ne la conçoit que dans sa vocation traditionnelle et il ne croit guère au bonheur qui lui serait apporté par l'émancipation et l'exercice de professions dites masculines.

L'orateur, comme les nombreux penseurs qu'il a cités, conclut au bonheur obtenu par le don de soi, et la consolation trouvée en Dieu, le maître du monde.

R. G.

Mercredi 22 avril

Union des femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 14 h. 30, assemblée annuelle de l'Union des femmes, suivie d'une conférence de Mme Y. Oltremare sur le Cinquantenaire de l'Ouvroir. 16 h., thé des membres et exposition-vente de vêtements d'enfants et lingerie de l'Ouvroir.

La première année d'activité de l'hôtel maternel Sabrina

Dès l'ouverture de l'Hôtel maternel Sabrina, le 1er juillet 1962, la maison était pleine. On notait une majorité d'étrangères: 2 Allemandes, 2 Italiennes, 1 Française, 1 Espagnole, 1 Egyptienne et enfin 3 Suissesses. Elles se répartissent en 7 catégoriques et 3 protestantes. A leur entrée, les enfants sont âgés de 17, 14, 6, 3, 2 mois et 3 semaines, la plus jeune, née après l'ouverture, est venue à l'âge de 10 jours.

Les pensionnaires disposent d'une chambre particulière, d'une salle de séjour avec coin à manger. Elles ont l'usage de la lingerie pour leur repassage personnel et séchage de leur linge délicat. Pour les enfants, les installations communautaires comprennent: une salle de jeux, joliment aménagée et bien pourvue de joujoux adaptés à l'âge des enfants, une grande pouponnière éclairée par de larges baies vitrées où sont disposés les lits des bébés à leur arrivée le matin. Un coin est installé en biberonnerie avec réchaud et frigo permettant de préparer les biberons pour la journée, de les entreposer et de préparer également bouillies, compotes, viandes, etc. Deux petites salles de bain et des toilettes miniatures complètent l'installation.

Par suite de changements, mariages, un renvoi pour non soumission au règlement de la maison, l'effectif des Suissesses est remonté à 5 à la fin de la première année d'exercice. Les enfants ont prospéré normalement. Il est certain que la présence et les contacts fréquents avec la mère — qui se consacrent entièrement à l'enfant lorsqu'elle est là — ont contribué à ce développement harmonieux. Malgré la diversité des caractères, des origines et des nationalités, il règne chez les mamans un bon esprit. Des amitiés se créent. Les rapports entre pensionnaires, directrices et nurses sont cordiaux.

La maison fut toujours pleine à l'exception des vacances: dès qu'un départ est annoncé, la place est aussitôt repourvue, car les demandes sont toujours très nombreuses. Après un an d'activité seulement, l'Hôtel maternel Sabrina semble faire ses preuves. Sa formule paraît être la meilleure solution aux problèmes de la mère seule désireuse d'élever elle-même son enfant.

Chaîne des mères

La chaîne des mères a tenu son assemblée générale le 11 mars 1964, sous la présidence de Mme J. Hirschi.

Selon le rapport présidentiel, la Chaîne a été fidèle au but qu'elle poursuit depuis sa fondation: venir en aide aux mères peu favorisées et à leurs enfants grâce aux dons que les membres recueillent par divers moyens: préparation de la Journée des « Villages d'enfants SOS en Autriche », journée couronnée de succès; bridge en faveur du « Foyer de la Forêt » pour enfants retardés, à Genève, et de la « Fondation Aigues-Vertes » pour handicapés mentaux.

Les membres de la Chaîne tiendront, fin avril, le stand des cadeaux au grand bazar organisé en faveur de cette même fondation; la Chaîne a aussi participé au séminaire du Centre de liaison de sociétés féminines genevoises, en faveur d'une maison d'accueil pour jeunes mères aux Indes et à la vente en faveur des Aides familiales pour tous.

Des dons ont encore été envoyés au Centre de protection de l'enfance à Paris, à une jeune mère de l'Hôtel maternel Sabrina, des cadeaux pour Noël à cette même institution et des dons plus importants ont été adressés, pour des cas de particulière détresse, à Caritas et au Centre social protestant.

Après la partie administrative, Mme Alain Perrot a entretenu l'auditoire de l'activité qu'elle déploie auprès des femmes qui gagnent leur vie par leur complaisance auprès des clients masculins. On vient en aide à celles qui sont lasses d'un semblable métier et on tente de les former pour des occupations régulières. Mme Perrot fut éveillée un intérêt vibrant à l'égard de ce problème social.

GENÈVE

Innovation à l'hôpital

A l'Hôpital cantonal de Genève, les malades sont dorénavant accueillis et conduits dans leur division par trois hôtesse. Celles-ci doivent savoir plusieurs langues, étant donné le grand nombre d'étrangers résidant à Genève.

Les conférences

La Section de littérature de l'institut national genevois, section officielle de la Société des écrivains suisses annonce que la causerie de Mme Marie Mauron aura lieu mardi 30 avril, à 20 h. 30, et non à 18 h. 30.

FRAISSE & C^e

TEINTURIERS GENÈVE

Magasins:

Terreaux-du-Temple 20	Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2	Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21	Tél. 36 77 44

Magasin et usine:

Rue de Saint-Jean 53	Tél. 32 89 58
----------------------	---------------

TEINTURE ET NETTOYAGE